

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24/07/2007  
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Direction des Opérations  
Foncieres et Immobilières

Le Directeur des Opérations Foncières  
et Immobilières,

  
Yves GRASS

ARRETE N° 2007-016 DOF

du 24 JUL 2007

PORTANT déclassement dans le domaine  
privé du Département d'un délaissé sur le  
ban de la commune de WINTZENHEIM - RD  
417

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 16 mars 2007 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement dans le domaine privé départemental, d'un terrain situé à WINTZENHEIM ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 29 juin 2007 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Le déclassement d'un délaissé situé au droit de la RD 417 à WINTZENHEIM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

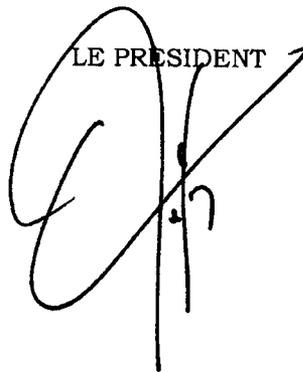
Le reclassement de cette parcelle de terrain dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin  
Monsieur le Directeur de la DRT  
Monsieur le Directeur du DOF  
Monsieur le Maire de la Commune de WINTZENHEIM,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 24 JUIL. 2007

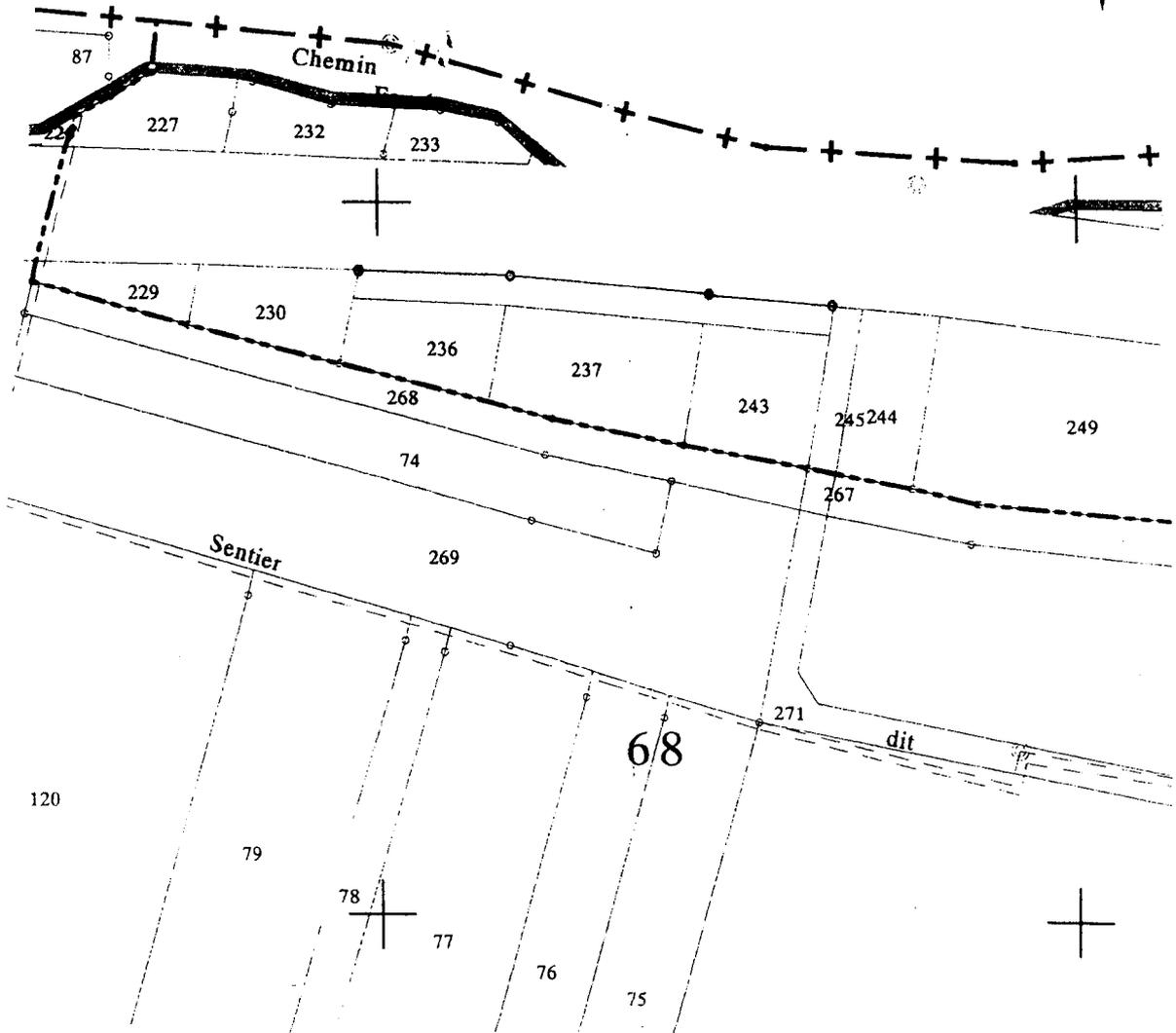
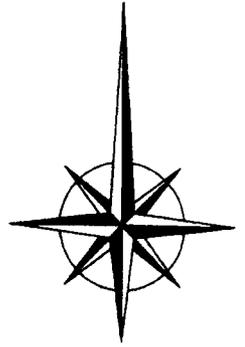
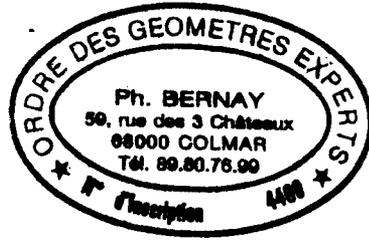
LE PRESIDENT  


07245-2

WINTZENHEIM 68920

Section 68

Echelle : 1/1000



L'ABORNEMENT DES NOUVELLES LIMITES EST RECONNU PAR LES PROPRIETAIRES SOUSSIGNES QUI DEMANDENT LA DIVISION DE LEURS IMMEUBLES ET L'INSCRIPTION AU LIVRE FONCIER DES PARCELLES CREEES :

Département du Haut-Rhin



Yves GRASS